

Electricité

ORES Hainaut

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 25/06/2020

Applicables du 01/10/2020 au 31/12/2020 inclus

Hors TVA

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	11,072	11,072	8,090	8,090
Transport	3,4391	3,4391	3,4391	3,4391
Distribution	8,83058	9,30596	5,85411	4,96711
Total (hors surcharges)	23,3417	23,8171	17,3832	16,4962

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur		13,18		

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie		0,19261		
Cotisation fédérale*		0,31806		
Redevance de raccordement RW **		0,07500		
Total (surcharges)		0,58567		

III. Tarif prosumer pour les installations de production photovoltaïques BT

€/an/kWe	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Puissance nette développable de l'installation		70,8958712		

Remarques

* La cotisation fédérale (<http://www.creg.be/fr/professionnels/fourniture/cotisation-federale>) est censée tenir compte des pertes de réseau, de l'autoproduction et des augmentations forfaitaires. La cotisation fédérale n'est pas soumise à la TVA.

** La redevance de raccordement est uniquement d'application en Région Wallonne (RW) et n'est pas soumise à la TVA.

Electricité

ORES Hainaut

Prix maximum - Clientèle résidentielle non protégée dont le contrat de fourniture a été résilié - AM 25/06/2020

Applicables du 01/10/2020 au 31/12/2020 inclus

TVAC 21 %

I. Tarif standard

a) Partie variable

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Energie	13,397	13,397	9,789	9,789
Transport	4,161	4,161	4,161	4,161
Distribution	10,685	11,260	7,083	6,010
Total (hors surcharges)	28,243	28,818	21,033	19,960

b) Partie fixe

€/an	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Distribution compteur	15,95			

Le tarif de distribution inclut également une partie fixe (mesurage)

II. Surcharges

c€/kWh	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Cotisation énergie	0,23306			
Cotisation fédérale (non soumise à TVA)	0,31806			
Redevance de raccordement RW (non soumise à TVA)	0,07500			
Total (surcharges)	0,62612			

III. Tarif prosumer pour les installations de production photovoltaïques BT

€/an/kWe	Simple	Bihoraire jour	Bihoraire nuit	Exclusif nuit
Puissance nette développable de l'installation	85,78			